

AVIS DE CONSULTATION PROMOTEUR – LOTS 29 ET 30

Cet avis est passé dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Maurepas-Gayeulles.

Il a pour objet de sélectionner un promoteur pour la réalisation de deux programmes immobiliers (lots 29 et 30) situés au sud-ouest du périmètre de la ZAC Maurepas-Gayeulles, le long du boulevard de Rochester.

Le dossier de consultation est disponible sur CD, il pourra être adressé par courrier ou retiré au siège de Territoires Publics sur rendez-vous préalable. Les demandes de dossier se feront par mail à l'adresse suivante : isabelle.renault@territoires-rennes.fr (tél : 02.99.35.21.02).

1. OBJET DE L'AVIS

Territoires Publics retiendra à l'issue de cette consultation et après analyse des dossiers, un promoteur pour la réalisation des programmes immobiliers (lots 29 et 30).

Le programme : *immeubles collectifs de logements*

Il sera réalisé par un opérateur immobilier et prévoit la construction de 62 logements collectifs dont 30 logements en accession sociale et 32 logements en accession libre. Parmi ces derniers, 8 à 10 logements devront être conçus en habitat participatif.

La charge foncière est fixe et déterminée par l'aménageur. La SHAB minimum prévue est de 1 890 m² pour l'accession sociale et 2 016 m² pour l'accession libre.

2. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Territoires Publics choisira librement le promoteur, notamment sur la base d'une notice de présentation, d'une note d'intention, de références, compétences, moyens et premiers objectifs.

Les candidats doivent proposer une liste de trois architectes avec lesquels ils envisagent de réaliser l'opération si leur candidature est retenue.

Territoires Publics proposera trois architectes complémentaires. Trois agences seront finalement sélectionnées d'un commun accord pour participer à une audition.

Le promoteur retenu choisira avec Territoires Publics, la Ville de Rennes et les représentants de l'habitat participatif, le nom de l'architecte lauréat pour concevoir les lots 29 et 30.

NB : aucune offre financière n'est à produire.

3. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 06 novembre 2020 à 16h00